

Lettre hebdomadaire d'information de l'Autorité

EDITO *Savoir faire et faire savoir*

Régulation : concertation et transparence, prévisibilité et stabilité sont dans les gènes de l'ARCEP

La régulation des communications électroniques et des postes dont le législateur a chargé l'ARCEP, en application, pour l'essentiel, de textes communautaires, passe par un travail systématique de concertation avec les acteurs publics et privés concernés et par la recherche d'une très grande transparence. Ces deux dimensions, concertation et transparence, sont inscrites dans les gènes de l'Autorité depuis sa création. Elles sont le corollaire de deux autres caractéristiques de la régulation : la prévisibilité et la stabilité.

C'est ainsi que, en amont, dans la conception des décisions, avis ou recommandations qu'elle est amenée à prendre, l'ARCEP, outre ses échanges avec le Gouvernement et les administrations concernées, consulte systématiquement les opérateurs. L'Autorité tient le plus grand compte des réponses aux différentes consultations publiques. Celles-ci complètent le dialogue quotidien entre les services de l'ARCEP et les entreprises du secteur. Une décision, par exemple une analyse de marché, peut ainsi faire l'objet de plusieurs consultations, qui permettent de sonder le secteur à chaque étape de l'élaboration de ces textes structurants. Dans certains cas, l'intensité de la concertation conduit quasiment à une corégulation.

La concertation nécessite du temps et mobilise des ressources, pour les opérateurs comme pour le régulateur, mais elle est indispensable à la production de décisions adaptées à la situation du marché et aux besoins des acteurs. Il faut souligner, à cet égard, l'importance de la motivation des décisions : une décision d'analyse de marché, si elle présente un dispositif qui peut être relativement bref, développe un exposé des motifs très détaillé qui constitue un véritable état des lieux du marché pertinent, des positions respectives des opérateurs, des freins identifiés dans l'atteinte des différents objectifs poursuivis et des obligations permettant d'y répondre. Ces développements sont une condition nécessaire d'une régulation efficace.

Mais le travail ainsi effectué en amont de la prise de décision se poursuit en aval. L'Autorité doit être en mesure, par une information claire et compréhensible, d'expliquer ses décisions et son action et de répondre aux éventuelles interrogations des parties prenantes. Cela passe par des communiqués, les résultats périodiques de l'observatoire du secteur – dont certains ont été publiés cette semaine – des articles, des conférences de presse ou encore des publications comme la lettre hebdomadaire en ligne, la revue « Les Cahiers de l'ARCEP », ou encore de nombreux guides et documents pédagogiques qui contribuent à faire le point sur les chantiers en cours et à illustrer les conséquences opérationnelles des décisions prises. Cela a été notamment le cas pour le déploiement des réseaux de fibre optique.

C'est en étant animé de l'ambition de maintenir ces exigences en 2014 que je vous renouvelle, au nom des membres de l'Autorité et de ses personnels, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



Jean-Ludovic SILICANI
Président de l'ARCEP



■ A venir

27 janvier

Vœux de l'ARCEP à la Sorbonne (vers 17h30). Réserver la date.

16 janvier

Jean-Ludovic Silicani, président de l'ARCEP, participera à une table ronde sur le thème : «AAI : quelles sont les frontières de leur pouvoir de régulation ? », organisée par le groupe d'études "Médias et nouvelles technologies" du Sénat, présidé par Catherine Morin-Desailly, sénatrice de Seine Maritime. Participeront également à cette table ronde : Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), Marie-Françoise Marais, présidente de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (HADOPI) et Olivier Schrameck, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

15 janvier

Jean-Ludovic Silicani sera auditionné par le groupe d'études « internet et société numérique » de l'Assemblée nationale, co-présidé par les députés Christian Paul et Patrice Martin-Lalande.

13 janvier

Jean-Ludovic Silicani, Daniel-Georges Courtois et Jacques Stern, membres du collège, recevront Jochen Homann, président de la Bundesnetzagentur, le régulateur allemand.

■ Dans le rétroviseur

12 décembre

- Réunion du comité de prospective de l'ARCEP
- Tchat « entreprises » sur [le site de l'ARCEP](#)

10 décembre

Conférence de presse conjointe du Conseil général de l'économie (CGE) et de l'ARCEP de présentation de l'enquête annuelle du CREDOC sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française.



LES NOUVELLES DE LA SEMAINE

■ Du côté de l'Autorité...

L'Autorité vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014 !



La cérémonie des vœux de l'Autorité (sur invitation) aura lieu le 27 janvier à 17 h 30. Réservez la date !

Service universel des cabines téléphoniques

Le gouvernement a saisi l'ARCEP, le 20 mars 2013, d'une demande d'avis sur un projet de décret modifiant certaines règles du service universel des communications électroniques. L'ARCEP a rendu son avis le 16 avril 2013. Le décret et l'avis de l'ARCEP ont été publiés le 31 décembre 2013 au Journal officiel.

Dans son avis, l'ARCEP aborde plusieurs sujets relatifs au service universel, dont la publiphonie. Celle-ci constitue, en vertu de la loi, l'une des composantes du service universel, dont les modalités détaillées de fourniture, notamment son périmètre, sont fixées par décret. C'est également le Gouvernement qui, à l'issue d'une procédure ouverte, désigne l'opérateur chargé du service universel.

Dans la perspective de l'échéance de la désignation, l'ARCEP, par un avis d'avril 2013, a suggéré qu'une réflexion ait lieu sur le périmètre de ce service. En effet, l'utilisation des cabines a décliné très rapidement ces dernières années (le volume annuel des communications, qui représentait 4,3 milliards de minutes en 1998, ne représentait plus en 2012 que 100 millions de minutes, soit, en moyenne, 3 minutes environ de communication par jour et par cabine). L'opérateur chargé de ce service indique en outre qu'il va devoir procéder à d'importants investissements pour rénover ou entretenir ces cabines. Une évaluation préalable a donc paru appropriée.

L'ARCEP a, par ailleurs, suggéré une modification technique concernant le calcul du coût de cette composante du service universel, dont le financement est assuré par les différents opérateurs. Cette proposition n'a évidemment aucune incidence sur le périmètre du service universel de la publiphonie.

Ainsi, contrairement à ce que plusieurs médias ont laissé entendre, l'ARCEP n'a aucunement proposé la disparition de cette composante du service universel.



Le décret

L'avis n° 2013-0519

Services de télécommunications au 3ème trimestre 2013 : croissance des volumes,

stabilité de l'investissement, baisse des revenus



L'Autorité a publié, le 9 janvier, son observatoire du marché des services de communications électroniques pour le troisième trimestre 2013. Face au recul des revenus des opérateurs, les investissements et les volumes consommés restent au beau fixe.

Alors que les offres d'abondance favorisent la croissance des volumes, les revenus des services fixes (téléphonie et accès à internet : 3,7 milliards d'euros, -3,1% sur un an) et des services mobiles (3,8 milliards d'euros, -13,8% sur un an) sont en repli. Au total, le revenu des opérateurs sur le marché de détail s'élevé à 9,3 milliards d'euros (en baisse de 8,2% par rapport au 3ème trimestre 2012).

Le trafic de téléphonie fixe et mobile (56,4 milliards de minutes) s'est accru de façon soutenue depuis le début de l'année 2012 (+2,5% par rapport au troisième trimestre 2012) grâce à la forte progression du trafic mobile, qui se maintient (+13,3% au troisième trimestre 2013). La croissance du volume de données échangées sur les réseaux mobiles se poursuit sur un rythme annuel rapide d'environ 60%. Le nombre de messages interpersonnels (SMS et MMS) reste également très élevé (45,4 milliards, +2,4%). Le nombre d'abonnés à un service mobile (+ 5%) ou à un service fixe à haut et à très haut débit (+4,2%) continue de s'accroître rapidement.

Avec 5,3 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'année 2013, le montant des investissements des opérateurs se maintient au niveau historique élevé de 2012, pour la même période.

L'observatoire

En 2012, les ventes aux entreprises représentaient 30% du marché de détail

L'Autorité a également publié les résultats définitifs de l'enquête annuelle qu'elle mène chaque année auprès des opérateurs, pour l'année 2012. Celle-ci confirme les données provisoires publiées en mai dernier sur l'évolution du marché français avec une croissance des volumes, notamment sur les réseaux mobiles, de + 13,4% par rapport à 2011, une progression du trafic de données mobiles de +70% sur un an, de 25% pour les SMS et de 13% pour la voix, et enfin une baisse des revenus de détail de 4,7% par rapport à 2011.

Cette enquête permet également de quantifier la taille du marché résidentiel et celle du segment entreprise. Ainsi, les ventes aux entreprises totalisent 11,4 milliards d'euros en 2012, soit 30% du marché de détail. La téléphonie fixe et l'accès à internet (4,9 milliards d'euros) sont le premier poste de dépenses des entreprises, devant les services mobiles (3,3 milliards d'euros). Les services de capacité représentent 2,7 milliards d'euros.

L'observatoire

Qualité de service fixe : publication des résultats des opérateurs pour le troisième trimestre 2013

Chaque trimestre, les opérateurs comptant plus de 100 000 abonnés doivent publier, sur leur site internet, pour chaque technologie d'accès (ADSL, réseau téléphonique commuté, FttH, câble) les résultats des mesures de la qualité de leur service fixe.

Bouygues Telecom, Darty Box, Free, Numericable, Orange et SFR ont ainsi rendu publics, le 8 janvier, les résultats des mesures effectuées au troisième trimestre 2013.

Pour en faciliter la lecture, l'Autorité réalise une **synthèse** de ces résultats mise à disposition du public sur son site internet.

Les mesures

La synthèse

Services de diffusion de la radio : l'ARCEP a lancé une consultation publique sur le marché de gros

Cette consultation a vocation à répondre à la demande, formulée par certains acteurs au moment de la 3ème analyse du marché de gros des services de diffusion de la TNT, de voir l'ARCEP mettre en place des travaux « permettant d'approfondir la situation du marché » des services de diffusion de la radio (décision n° 2012-1137 du 11 septembre 2012). Les réponses à cette consultation contribueront à fournir à l'ARCEP les éléments qui lui permettront :

- d'appréhender les contours du ou des marchés de services de diffusion radiophonique ;
- d'apprécier la satisfaction des trois critères de pertinence d'un marché, en vue d'une éventuelle régulation *ex ante*, définis par la Commission européenne.



A l'issue de cette consultation, l'ARCEP publiera une synthèse des contributions reçues et décidera de poursuivre ou non le processus d'analyse de marché. Si le ou les marchés observés devaient être considérés comme pertinents pour une régulation *ex ante*, alors l'ARCEP soumettrait à consultation publique un nouveau document.

La consultation publique

■ Ailleurs...

Marché entreprise : un nouveau pas vers la fluidité du marché de détail

Actuellement, pour les produits de gros activés de l'opérateur historique dédiés au marché entreprise (DSL-E, CE20, CELAN, C2E), et à la différence des offres de dégroupage et d'accès au service téléphonique (VGAST), il n'existe aucun système automatisé de réservation de créneaux d'intervention technique par un opérateur alternatif de détail auprès des techniciens d'Orange Wholesale (entité chargée de la gestion du marché de gros de l'opérateur).

Le service « Netmail » préparé par Orange vise à combler cette lacune. La création de ce service est le fruit d'un travail inter-opérateurs qui a fait l'objet d'un suivi particulier par les services de l'Autorité. Il prévoit notamment l'envoi d'un courriel d'information (de prise de contact, de confirmation de rendez-vous ou de report de rendez-vous) par Orange Wholesale, adressé soit directement au client final (avec l'opérateur de détail en copie), soit à l'opérateur de détail, lorsqu'il souhaite maintenir une relation commerciale exclusive. Ce dernier s'engage alors à échanger lui-même les informations nécessaires avec le client final.

Après une phase d'expérimentation qui s'est achevée fin 2013, l'ouverture nationale de « Netmail » est prévue au deuxième trimestre 2014. Ce dispositif devrait contribuer à sécuriser les conditions de migration des accès entreprise d'un opérateur à un autre, un facteur clé de la fluidité du marché de détail pour les entreprises qui sont particulièrement sensibles aux risques d'interruption de service.

Protection des données personnelles : la CNIL fête ses 36 ans !



Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Créée en 1978, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), présidée par Isabelle Falque-Pierrotin, est l'une des plus anciennes autorités administratives indépendantes françaises. Exerçant ses missions dans le cadre de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, la CNIL est chargée de veiller à ce que l'informatique reste au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ou aux libertés individuelles ou publiques.

A l'heure d'internet pour tous, la protection des données personnelles est le premier cheval de bataille de la CNIL. Ainsi, le 8 janvier, la Commission a-t-elle prononcé une sanction pécuniaire de 150 000 euros à l'encontre de Google, estimant que les règles de confidentialité mises en œuvre par la société depuis le 1er mars 2012 ne sont pas conformes à la loi « informatique et libertés ». Elle a également enjoint le groupe américain de procéder à la publication d'un communiqué relatif à cette décision sur la page d'accueil de Google.fr, sous huit jours à compter de la notification de la décision.

La CNIL symbolise, depuis 36 ans, le besoin de protection des citoyens face à la toute-puissance de la technologie. Pour mieux comprendre le contexte de sa création en 1978, [une vidéo](#) de l'INA, réalisée en juillet 1976, retrace la genèse du projet de loi. "Nous sommes dans une société de liberté. Il faut préserver l'intimité des Français en réduisant l'action de l'informatique", commentait alors, dans une salle d'ordinateurs, le journaliste François de Closets, pour lequel « il n'y a que l'homme pour protéger l'homme de la machine ». Coup d'œil dans le rétroviseur.

La CNIL en bref ▶

Le communiqué du 8 janvier 2014 ▶

La vidéo de l'INA ▶

Le déploiement de la fibre optique pourrait générer plus de 19 000 emplois d'ici à 2022



La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (ministère du travail et de l'emploi), avec le concours de la plateforme Objectif fibre et de Constructys (branche professionnelle du BTP), ont rendu publique, le 7 janvier, une étude quantifiant le volume d'emplois nécessaires au déploiement et à la maintenance des réseaux FttH à l'intérieur du bâti (immeubles et maisons individuelles), ainsi que les formations associées.

L'étude - qui se base sur les objectifs du plan France Très haut débit de couverture de 100% des foyers français, à l'horizon 2022, dont 80% à partir de la fibre - estime qu'un volume de 19 250 emplois (équivalents temps plein) pourrait être mobilisé pour assurer le déploiement et la maintenance de la fibre dans le bâti. Un tel volume d'emplois nécessitera d'importants recrutements, à la fois internes et externes aux entreprises, estimés par l'étude à près de 6 000 emplois en 2019.

Par ailleurs, l'étude met en évidence l'important effort de formation que nécessitera la montée en compétence de cette main d'œuvre : elle identifie un besoin, d'ici deux à trois ans, de 47 plateaux techniques au niveau national.

Ce besoin de formation des techniciens de la fibre optique en France a été défriché il y a plusieurs années déjà par Novea, en partenariat avec le constructeur de fibre Acome, à Mortain dans la Manche. « Nous bâtissons les nouveaux référentiels métiers et de formation qui vont permettre de développer les compétences. Elles serviront à déployer les infrastructures de manière durable, fiable et pérenne », nous expliquait en novembre 2012, la directrice de Novéa, Marie-Françoise Dujarrier. Des efforts qui portent aujourd'hui leurs fruits.

Le communiqué ▶

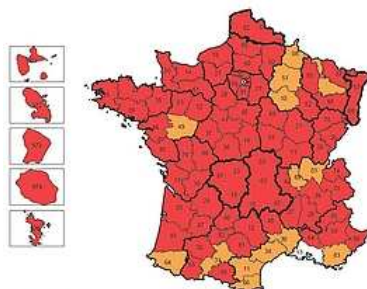
L'étude ▶

L'interview de Marie-Françoise Dujarrier ▶



DU COTÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

84 départements ont achevé leur SDTAN au 1er janvier 2014



ARCEP
Autorité de régulation
des communications
électroniques et des postes
www.arcep.fr

La dynamique des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) ne faiblit pas ! Lancés en 2010 à la suite de la promulgation de la loi Pintat du 17 décembre 2009, ils se finalisent un peu partout en France. Depuis l'été 2013, huit nouveaux départements ont déclaré à l'ARCEP avoir achevé leur SDTAN, parmi lesquels la Martinique et la Guadeloupe. Ces derniers viennent s'ajouter aux trois autres départements d'outre-mer (la Guyane, Mayotte et La Réunion), qui avaient déjà finalisé leur SDTAN.

Les autres SDTAN récemment achevés concernent la région Nord-Pas-de-Calais et les départements des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Orne. Sur les 98 départements qui se sont lancés dans l'élaboration de ce document de stratégie numérique locale, 84 ont abouti et 14 sont encore en phase de discussion. 11 schémas ont déjà été actualisés, par rapport à la première version du document.

[La carte au 1er janvier 2014](#)[Le tableau récapitulatif](#)[Premier bilan des SDTAN \(décembre 2013\)](#)

CONSUMMATEURS

Deux arrêtés pour clarifier les factures et les offres télécoms

Deux arrêtés visant à améliorer la présentation des factures de télécommunication et à encadrer l'information tarifaire sur les offres prépayées, ont été publiés le 4 janvier 2014 au Journal officiel.

Un premier arrêté, relatif aux factures et à l'information de l'utilisateur sur sa consommation (qui ne s'applique pas aux offres sans engagement intégralement prépayées), précise que les factures sont mises à disposition sur support durable - dématérialisé ou papier -, et que les consommateurs peuvent demander à tout moment et gratuitement la fourniture de factures papier.

Par ailleurs, l'arrêté établit les informations qui doivent obligatoirement figurer sur les factures. Ainsi, l'opérateur doit notamment distinguer, dans des rubriques différentes, les montants facturés liés à l'abonnement et à l'offre choisie (forfait + options), ceux liés aux communications passées et ceux résultant de services souscrits auprès de tiers ou fournis par des tiers (par exemple dans le cas des services à valeur ajoutée). Enfin, l'arrêté indique que le détail des communications effectuées dans le cadre de services fournis en illimité ne sera plus précisé.

Un second arrêté, relatif à l'information tarifaire sur les offres de services de télécommunication commercialisées sous la forme de cartes prépayées et de forfaits bloqués, concerne les offres de services intégralement prépayées qui comprennent un volume limité de consommation. Cet arrêté prévoit les modalités d'information des consommateurs sur les tarifs de ces offres, les règles selon lesquelles les services utilisés sont décomptés, ainsi qu'un dispositif de suivi en temps réel du niveau du crédit de communication.

[L'arrêté « facturation »](#)[L'arrêté « cartes prépayées et les forfaits bloqués »](#)[L'avis de l'ARCEP](#)

Royaume-Uni : l'Ofcom publie un guide pour aider les consommateurs à mieux choisir leurs services de communications



© Site web Ofcom

L'Ofcom (le régulateur britannique des télécommunications), qui dispose de très larges compétences en matière d'actions destinées aux consommateurs, vient de publier sur son site un guide à destination des utilisateurs de services de télécommunications pour les aider à trouver une offre adaptée à leurs besoins. Pour les trois services abordés (téléphonie fixe, téléphonie mobile et haut débit), l'Ofcom invite les consommateurs à considérer un certain nombre de facteurs avant de faire leur choix. Il est notamment conseillé d'étudier ses anciennes factures afin de déterminer ses schémas de consommation et ainsi mieux estimer ses besoins.

A titre d'exemple pour la téléphonie fixe, les utilisateurs sont invités à considérer la période du jour ou de la semaine durant laquelle ils appellent le plus, ainsi que la fréquence à laquelle ils appellent certains numéros. En fonction du résultat, le guide propose différents types d'offres (appels illimités soirs et week-end, appels illimités vers certains numéros) tout en mettant en garde les consommateurs sur les conditions contractuelles pratiquées, en particulier l'exclusion de numéros non-géographiques ou l'existence d'un seuil d'usage raisonnable.

[Guide de l'Ofcom](#)

ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

Le CES de Las Vegas vu par Xavier Dalloz, consultant sur l'utilisation des nouvelles technologies dans les entreprises et les organisations

Les plates-formes de services et la connectivité au cœur du CES 2014

Incontestablement, le terme générique pour qualifier le CES 2014 est "plus" : plus de pixels (téléviseurs ultra-HD), plus de connexions (foyers connectés, voitures connectées, personnes connectées), plus d'applications (toutes vos applications partout), plus de capteurs (robots qui s'auto-organisent), plus de « moi » (tout est personnalisable). Tout est "intelligent", tout est "monitoré", ce qui signifie que tout est connecté sans fil à tout le reste, et peut prendre et renvoyer des informations vers et à partir du "nuage" avec un niveau d'interaction de plus en plus prédictive, adaptative et réactive entre l'humain et son environnement.

Il existe maintenant des standards concurrents pour connecter des périphériques sans fil dans la maison, y compris les appareils électroménagers, l'éclairage, les thermostats, et même les animaux de compagnie. On peut s'attendre à une accélération de l'innovation dans ce domaine et à une adoption rapide des consommateurs. Le patron de Samsung résume très bien la grande tendance : "La maison du futur doit protéger, être flexible et responsable". Il en est de même pour la voiture où les grandes orientations sont les suivantes : la voiture peut détecter et « connaître » le conducteur, adapter automatiquement les systèmes de transmission, suspension, direction et tenue de route aux habitudes de la personne ou à la route qui se profile devant elle ...



Nous n'avons encore rien vu. Tout va s'accélérer, ce qui va modifier profondément la conception des équipements. Nous passons d'une ère centrée sur le hardware, à l'ère des services hyper personnalisés intégrant de nouveaux moyens de gestion des identifications et d'authentification dans un environnement globalement numérique et massivement



interconnecté.

Comme le dit Georges-Edouard Dias, expert du marketing digital : le CES 2014, c'est la fin annoncée du marketing produit, puisque le produit aujourd'hui ne prend sens que lorsqu'il est connecté à une application, puis à une plateforme. Par exemple, les nouveaux « capteurs » de Sen.se, dénommés "Mother", permettent de suivre si les enfants se sont bien brossés les dents pendant les trois minutes conseillées, ou encore le bracelet « June » de Netatmo permet d'éviter un futur mélanome en rappelant à temps le renouvellement de la protection solaire.

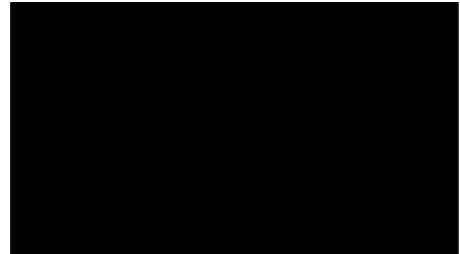


L'INTERVIEW

Partage de fréquences Interview de Joëlle Toledano, chargée d'une mission ministérielle sur le spectre

Fleur Pellerin a confié, le 27 septembre dernier, à Joëlle Toledano, économiste, membre du conseil d'administration de l'Agence nationale des fréquences, professeure des universités et ancien membre du collège de l'ARCEP (2005-2011), une mission visant à « identifier les leviers organisationnels, institutionnels, législatifs et réglementaires permettant la mise en œuvre d'une politique du spectre plus ouverte et plus simple, susceptible de favoriser l'innovation et la croissance ». Les fréquences sont une ressource rare « et il n'est pas possible de la fabriquer quand on en manque ! ». Face aux besoins croissant dus aux nouveaux usages (haut débit mobile, objets connectés...), la gestion du spectre doit donc être optimisée. « Il s'agit notamment d'identifier les bandes de fréquences pouvant être partagées » résume Joëlle Toledano, qui travaille par exemple sur le partage dynamique des fréquences dans la bande 2,3 GHz (une bande utilisée par les militaires) et les espaces blancs.

« L'objectif de nos travaux est de savoir comment marier innovation, réponse aux besoins en spectre de l'ensemble des institutions et absence de brouillage » souligne aussi Joëlle Toledano. Pour mener à bien ses réflexions, la mission a déjà effectué de nombreuses auditions des acteurs du secteur, nationaux et internationaux. Dans un souci de transparence, la liste de ces auditions est disponible sur un site dédié : mission-spectre2014.fr. L'ARCEP est bien évidemment étroitement associée à ces travaux dont les recommandations complètes devraient être connues avant la fin du mois de mars 2014.



Durée : 6 min 01
© ARCEP - décembre 2013

[Le site mission-spectre2014.fr](http://mission-spectre2014.fr)



ILS ONT DIT ...

« Internet n'est pas un système fortement sécurisé à la base, il a été imaginé pour partager les connaissances. Il n'est pas non plus très réglementé. Le droit à l'oubli, par exemple, n'existe pas. Je milite depuis longtemps pour une Organisation mondiale de la santé de l'Internet, qui s'inspirerait du modèle de l'OMS. Aujourd'hui, par exemple, on sait très bien où se trouvent la plupart des virus et infections dangereux. Les fournisseurs d'accès le savent, des éditeurs comme Microsoft aussi. Malheureusement, personne ne soigne les nécessiteux. Il faudrait, comme l'OMS le fait très bien, permettre au plus grand nombre d'accéder aux traitements et gérer globalement les maladies les plus dangereuses. D'une manière générale, Internet est un nouvel espace qui a besoin de règles, mais il n'y a pas besoin d'en inventer beaucoup de nouvelles, ces règles peuvent être de simples déclinaisons de celles qui existent dans le monde physique. »

Olivier Piou, président de Gemalto, dans une [interview](#) aux Echos publiée lundi 6 janvier 2014



CHIFFRE DE LA SEMAINE

2,5%

2,5% des investissements réalisés en France en 2012 l'ont été par les opérateurs télécoms. Il s'agit du pourcentage le plus élevé depuis le début du siècle.

Source : [Observatoire annuel 2012 de l'ARCEP](#)

Retrouvez toutes les lettres hebdomadaires précédentes [en cliquant ici](#).

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
7, square Max Hymans - 75730 Paris Cedex 15
Téléphone : +33 1 40 47 70 00 - Télécopie : +33 1 40 47 71 98